

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 32 (1944)

Heft: 654

Nachruf: Mme Girardet-Vieille

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faut-il encourager l'adoption ?

Une enquête dans le canton de Vaud

N. D. L. R. — Nos lectrices liront ci-après les conclusions et thèses formulées par Mme M. Pidoux, dans le travail de diplôme qu'elle vient de présenter à ce sujet à l'Ecole Sociale de Genève (directeur du travail, M. Maurice Veillard).

1. Notre enquête nous a permis de constater que les parents adoptifs et les adoptés sont les meilleurs défenseurs de l'adoption, et que celle-ci peut être encouragée à la condition d'éviter certains écueils.
2. Il serait faux de croire que l'adoption met en danger la famille en retenant tel couple d'avoir des enfants. C'est méconnaître la force du sentiment maternel chez la femme et du désir de paternité chez l'homme. L'adoption pose, elle aussi, la question de la mission de la femme.
3. On peut regretter que notre Code civil n'ait pas prévu d'exceptions qui permettraient à un couple d'adopter avant l'âge légal de 40 ans, quand il y a quasi certitude que la stérilité est absolue. Les médecins spécialistes devraient être consultés à temps par les couples qui songent à adopter, ce qui éviterait à bien des adoptions de « mal partie ».
4. Quant l'adoption légale ne peut encore se faire ou qu'elle n'interviendra jamais, des mesures de protection sont nécessaires, et pour l'adoptant et pour l'adopté. (Acte de renonciation signé par les parents naturels, prononciation de la déchéance paternelle et nomination d'un tuteur dans les cas graves, placement « incognito » des futurs adoptés, afin d'éviter tout contact avec la famille naturelle.)
5. Un sûr moyen d'encourager l'adoption serait d'en diminuer les frais. La taxe que perçoit l'Etat dans certains cantons, au moment où l'autorisation d'adopter est donnée, ne pourra-t-elle pas être réduite si ce n'est supprimée ? Les frais de notaire, de changement de nom, d'achat de la bourgeoisie de l'adoptant devraient également être diminués dans toute la mesure du possible. L'adoption fait œuvre de prévoyance et d'assistance sociale et ses bienfaits sont à lointaine échéance. La crainte des frais seules ne devrait pas retenir d'adopter légalement.
6. Un Service spécialisé dans les questions d'adoption serait utile dans bien des cantons. Il aurait pour tâche :
 - 1) de se mettre en rapport avec les mères d'enfants illégitimes et les mères chargées de famille afin d'examiner si leur détermination de laisser adopter leur enfant se justifie, ou s'il ne vaudrait pas mieux aider plutôt la mère pour qu'elle élève elle-même son enfant;
 - 2) grouper les noms des enfants susceptibles d'être adoptés et veiller à ce que les enquêtes concernant le milieu, l'hérédité, l'état de santé physique et mentale de ceux-ci soient faites à fond;
 - 3) enquêter également sur le milieu dans lequel l'enfant va être appelé à vivre, mettre à l'épreuve le désir d'adopter des parents;
 - 4) surveiller la marche de l'adoption tout au moins pendant les premiers mois;
 - 5) examiner avec les parents adoptifs qui le désirent les problèmes spéciaux à l'adoption, (difficultés de comportement chez l'adopté, réactions pénibles au moment où il apprend qu'il est adopté, etc., etc.);
 - 6) dépister les offres d'adoptions malhonnêtes.
7. L'adoption « totale » est une expérience de haute portée morale et spirituelle. Elle ne peut commencer et se poursuivre que dans une atmosphère de vérité.
8. Il y a actuellement en Suisse plus de couples qui cherchent à adopter que d'enfants susceptibles de l'être. Si la Suisse continue à être épargnée par la guerre, n'y aurait-il pas une tâche précise pour elle auprès de tant de malheureux orphelins ?

ce qu'elle lui a donné de son cœur et de son enthousiasme ! Membre de notre Comité genevois depuis vingt-cinq ans en tout cas, elle nous a apporté, non seulement sa fidélité à toute épreuve, mais aussi le réconfort de sa chaleur vibrante, qui nous faisait lui dire, et combien de fois ! qu'elle était plus jeune que toutes les jeunes ! Avec elle, toujours, il fallait aller de l'avant, sans jamais se déculpabiliser, toujours choisir la solution la plus hardie, sans avoir peur des conséquences, ajoutant à ce magnifique exemple le poids de sa grande autorité morale et professionnelle, celui de son raisonnement lucide auquel

HOTEL COMTE VEVEY - LA TOUR

Confort - Belle situation - Jardin



Quelques livres récents

LOUISE MEYER : Chante l'été. Poésies. Lausanne, Editions Held S. A., 1943.

Mme Louise Meyer n'est pas à son coup d'essai, car elle a déjà publié plusieurs volumes de vers. Celui dont il est question ici s'inspire surtout de l'été, comme son titre l'indique. C'est sans doute sa saison favorite, contrairement aux poètes qui généralement préfèrent le printemps et ses pas indécis et troublants, ou l'automne et sa langueur mélancolique. L'été avec sa fougue et sa plénitude a le don d'inspirer Mme Meyer : elle le chante sous tous ses aspects, elle l'aime et s'en imprègne, son ardeur l'enthousiasme. En cela, toute proportion gardée, elle fait songer à la comtesse de Noailles.

D'autres sujets la captivent ou la préoccupent : l'amour, la guerre, la vieillesse, la mort, mais l'été reste la note dominante de son œuvre. Mme Meyer est poète dans le sens le plus absolu du terme. La poésie est son art, sa joie.

Seule la poésie est ma raison de vivre ! Que ferais-je des jours si je ne pouvais suivre Mon rêve, fier, joyeux, folâtrant et lutin, S'il me fallait savoir les laideurs du destin...

de nom, d'achat de la bourgeoisie de l'adoptant devraient également être diminués dans toute la mesure du possible. L'adoption fait œuvre de prévoyance et d'assistance sociale et ses bienfaits sont à lointaine échéance. La crainte des frais seules ne devrait pas retenir d'adopter légalement.

6. Un Service spécialisé dans les questions d'adoption serait utile dans bien des cantons. Il aurait pour tâche :

- 1) de se mettre en rapport avec les mères d'enfants illégitimes et les mères chargées de famille afin d'examiner si leur détermination de laisser adopter leur enfant se justifie, ou s'il ne vaudrait pas mieux aider plutôt la mère pour qu'elle élève elle-même son enfant;
- 2) grouper les noms des enfants susceptibles d'être adoptés et veiller à ce que les enquêtes concernant le milieu, l'hérédité, l'état de santé physique et mentale de ceux-ci soient faites à fond;
- 3) enquêter également sur le milieu dans lequel l'enfant va être appelé à vivre, mettre à l'épreuve le désir d'adopter des parents;
- 4) surveiller la marche de l'adoption tout au moins pendant les premiers mois;
- 5) examiner avec les parents adoptifs qui le désirent les problèmes spéciaux à l'adoption, (difficultés de comportement chez l'adopté, réactions pénibles au moment où il apprend qu'il est adopté, etc., etc.);
- 6) dépister les offres d'adoptions malhonnêtes.

7. L'adoption « totale » est une expérience de haute portée morale et spirituelle. Elle ne peut commencer et se poursuivre que dans une atmosphère de vérité.

8. Il y a actuellement en Suisse plus de couples qui cherchent à adopter que d'enfants susceptibles de l'être. Si la Suisse continue à être épargnée par la guerre, n'y aurait-il pas une tâche précise pour elle auprès de tant de malheureux orphelins ?

de progrès, ce même amour des idées. Car l'on pouvait parler de tout avec elle, aussi bien de grandes questions générales que des petits détails de la vie familiale qu'elle suivait avec une amitié quasi maternelle. Doucement malicieuse, jamais désabusée, malgré sa longue expérience de la vie et des humains, elle savait rire, vous taquiner affectueusement, et aussi, et combien ! vibrer, admirer : quelles joies ne lui ont pas données un beau concert, une discussion palpitante, une Exposition comme celle du Prado, un voyage, un spectacle de nature comme celui du lac qui illuminait à chaque heure ses fenêtres ! ... Elle savait aimer, et c'est pour cela que nous l'aimions tant. Et c'est pour tout ce qu'elle fut que nous avons été fières d'elle, comme d'un exemple frappant de ce que peut être une femme, mais aussi et parce qu'elle nous a quittées que nous nous sentons maintenant si tristement orphelines.

E. GD.

Mme Girardet-Vieille

Nos lectrices vaudoises et genevoises ont appris par les journaux le décès récent de celle qui n'ont pas oublié tous ceux d'entre eux qui coururent les temps héroïques de notre mouvement avant, pendant, et après l'autre guerre. Ils s'étonnent sans doute de ne pas trouver ici l'hommage reconnaissant à sa mémoire que nous aurions tenu à lui rendre ; mais sa famille nous ayant fait savoir que sa volonté nettement exprimée était qu'il ne fût question d'elle dans aucun article de journal après sa mort, nous ne pouvons que nous incliner respectueusement devant ce désir, manifestant seulement à tous les siens, au près et au loin, notre plus chaude sympathie et nos plus vifs regrets.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Où est le cumul ?

A relever dans le dernier numéro du Schweiz. Frauenblatt la remarque si juste de notre confère Emmi Bloch : mentionnant le cas, sur lequel nous n'avons pas besoin d'insister ! d'un magistrat fédéral bien connu qui, ayant obtenu d'abord une pension de 14.000 francs, vient de s'en faire attribuer la seconde de 6.000 francs par le tribunal auprès duquel il avait recouru contre le gouvernement de son canton !... Emmi Bloch se demande pourquoi, lorsqu'il s'agit d'une femme mariée, mais accomplissant personnellement un autre travail que son mari, plusieurs de nos législations lui interdisent toute activité rétribuée ? alors que l'on voit un tribunal accéder généreusement à des réclamations, dont le moins qu'on puisse dire est leur absence d'élegance morale ?...

Que nous aimeraient avoir, à la suite de ce fait-divers, une vraie définition de l'affreux terme de « cumulard », dont nous avons, l'autre jour encore, entendu qualifier une femme qui contribue par son travail aux frais du ménage !...

DE-CI, DE-LA

Succès féminins.

Nous sommes heureuse d'annoncer la nomination comme membre de la Fondation Pro Helvetia



de Mme Cuénod-de Mural (La Tour-de-Peilz), qui connaissent bien toutes nos lectrices du canton de Vaud pour son activité depuis des années à la présidence de l'Union des Femmes de Vevey. Mme Cuénod, abonnée dès longtemps à notre journal, est encore membre de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, et son intérêt pour les questions d'ordre social et intellectuel la désigne tout naturellement pour la tâche nouvelle qui lui incombe. Le Mouvement lui adresse ici ses meilleures félicitations.

Rappelons à propos de cette nomination que, lors de la création de Pro Helvetia, appel avait été fait à deux femmes, Mme Trueb (Lucerne), vice-présidente de la Ligue suisse des Femmes catholiques, et Mme de Cérenville (Lausanne) ; mais cette dernière démissionna bientôt, et si plusieurs femmes encore remplirent des fonctions dans des sous-Commissions, le Comité central fut privé d'un membre féminin. Félicitons-nous de ce que cette lacune ait été ainsi comblée.

Presse romande.

Nos lecteurs savent sans doute déjà que la direction du vaillant petit journal bi-mensuel, *l'Essor*, vient de passer entre les mains de notre ami Edmond Privat. Nous nous en félicitons, en le remerciant ici de tout ce qu'il a déjà fait et pourra faire de la sorte pour notre cause, mais sans oublier dans l'expression de notre gratitude son prédecesseur, le professeur Albert Séchéhaye, toujours si sympathique aux manifestations féministes. A noter encore que la rédaction de *l'Essor* a été confiée à une femme, Mme Madeleine Jéquier, à Cormondrèche (Neuchâtel).

A qui le portrait de Manon ?

Il paraît que plusieurs de nos lectrices, ayant beaucoup admiré le ravissant portrait par Liotard de Manon Boissier-Lullin qu'a publié notre dernier feuilleton (portrait avec lequel plusieurs ont aussi trouvé de la ressemblance avec une descendante de cette femme charmante), ont désiré savoir quel était actuellement l'heureux possesseur de ce tableau. On nous prie de leur faire connaître que c'est M. Jacques de Saussure.



de son esprit, neutralisaient son audace de même que sa loyauté l'empêchait de commettre quoi que ce fut aux dépens d'autrui.

Il prit sa retraite à l'âge où tant d'autres sont encore en pleine lutte : à 55 ans. Dès lors, il se consacra aux œuvres sociales, aidant, créant, s'intéressant à tout ce qui touchait la collectivité. Une de ses joies, parmi beaucoup d'autres, fut la création du « Fonds des héros », destiné à soutenir la famille de ceux qui mourraient victimes du danger de leur profession. Il s'ingérait à retrouver les personnes qui avaient été bonnes pour lui au temps de sa pauvreté afin de leur témoigner sa reconnaissance, à elles ou à leur descendance. Dans une lettre datée du 12 mars 1901, il annonce à un ami sa décision de se retirer des affaires. Pourquoi la retraite apportait-elle rarement le bonheur sur lequel on avait compté ? Cela provient, écrit Carnegie, de ce que tant de gens qui ont largement de quoi vivre, n'ont pas vraiment de raison de vivre.

Pour combler le vide laissé par les « affaires », une petite fille naquit,achevant le bonheur de ses parents. Cette famille Carnegie est pleine de poésie domestique. Cependant, tout en nous contant la vie privée et professionnelle du grand industriel, l'auteur trace à grandes lignes l'histoire politique de l'époque en Angleterre et en Amérique. Et cela permet de mieux comprendre bien des choses.

Une fois de plus, louons la probité de biographes de Mme Mestral de Combremont. La carrière d'André Carnegie est un livre au sens élevé du terme, un livre de choix qui prend sa valeur dans celle de son sujet même.

R. G.